



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général

NOT-RID-18004

07.11.2018

Original : EN

**AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS
RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification du dépositaire

Corrections aux modifications au RID (annexe de l'appendice C à la Convention)
adoptées par la Commission d'experts du RID à sa 55^e session

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

Quelques erreurs ont été découvertes dans les versions allemande, anglaise et française des modifications au RID (annexe de l'appendice C à la Convention) adoptées par la Commission d'experts du RID à sa 55^e session et annoncées dans la notification du dépositaire RID-18013-CE du 6 juillet 2018. Elles sont regroupées dans l'annexe à la présente et publiées sur le site Internet de l'OTIF sous Activités > Marchandises dangereuses > Notifications.

Toutes les corrections seront prises en compte dans l'édition en ligne du RID 2019, ainsi que dans sa version imprimée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long diagonal stroke.

(François Davenne)
Secrétaire général

RECTIFICATIF N° 1
aux textes de notification OTIF/RID/NOT/2019 du 6 juillet 2018

PARTIE 1

Chapitre 1.1

1.1.3.6.3 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 1.2

1.2.1 Ajouter ce qui suit :

« Dans la définition de « **matériel animal** », remplacer « matériel animal » par :
« matière animale ». ».

[La correction relative à la définition de « **revêtement protecteur** » dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 1.10

1.10.3.1.5 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

PARTIE 2

Chapitre 2.1

2.1.5.6 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 2.2

2.2.2.1.1 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

2.2.61.3 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

2.2.62.1.12.1 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

2.2.8.1.6.3 [Les corrections dans la version anglaise ne s'appliquent pas au texte français.]

2.2.8.2 Remplacer « acceptées » par :

« admises ».

2.2.8.3 Ajouter ce qui suit :

« Renumeroter les notes de bas de page 13) à 20) en tant que notes de bas de page 12) à 19). ».

Ajouter ce qui suit :

« Chapitre 2.3

2.3.3.2 Renuméroter la note de bas de page 21) en tant que note de bas de page 20). ».

PARTIE 3

Chapitre 3.1

3.1.2.8.1.3 Remplacer « UN 3540 » par :

« No ONU 3540 ».

Chapitre 3.2

3.2.1

Tableau A Dans le tableau, ajouter la ligne suivante :

No ONU	Colonne	Amendement
1327	(4)–(20)	Supprimer : « (voir aussi 1.1.3.1 b) ».

[Les corrections aux Nos ONU 3536 à 3548 dans la version anglaise ne s'appliquent pas au texte français.]

Chapitre 3.3

3.3.1

DS 122 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

DS 172 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

DS 225 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

DS 241 [Les corrections dans la version allemande ne s'appliquent pas au texte français.]

DS 660 Remplacer « de la sous-section 4.1.4.1 » par :

« du 4.1.4.1 ».

DS 670 Déplacer le dernier nota vers la gauche en l'alignant sur les alinéas a) et b).

PARTIE 4

Chapitre 4.1

4.1.1.5 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

4.1.4.1

P 200 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

P 906 Dans le deuxième amendement, après « objets », insérer :

« (trois fois) ».

LP 905 Dans la phrase d'introduction, remplacer « piles et batteries » par :

« piles ou batteries » (deux fois).

[La deuxième correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

4.1.4.2

IBC 520 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

PARTIE 5

Chapitre 5.2

5.2.2.1.12.1 Remplacer « risques » par :

« dangers ».

Chapitre 5.3

5.3.1.1.1 Dans l'amendement à la deuxième phrase, remplacer « conteneurs pour vrac, » par :

« conteneur pour vrac, ».

5.3.1 Ajouter ce qui suit :

« **5.3.1.6** Remplacer « grands conteneurs pour vrac » par :

« grands conteneurs pour le transport en vrac » (deux fois). ».

Chapitre 5.4

5.4.1.1.1 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

5.4.1.1.5 [La correction dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

5.4.1.1.6.2.1 Dans l'amendement au premier paragraphe de l'alinéa b), remplacer « risque » par :

« risque(s) »

et « danger » par :

« danger(s) ».

Dans l'amendement au deuxième paragraphe de l'alinéa b), remplacer « risque(s) » par :

« risque »

et « danger(s) » par :

« danger ».

PARTIE 6

Chapitre 6.2

6.2.4.2 Au premier tiret, remplacer « article » par :
« clause ».

Chapitre 6.5

6.5.2.2.4 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.8

6.8.2.2.10 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

6.8.3.1 Ajouter ce qui suit :

« **6.8.3.1.3** Dans le deuxième paragraphe, remplacer « note de bas de page 5) » par :
« note de bas de page 6) ». ».
